SSIAP

SSIAP 2 : chef d'équipe de sécurité incendie

En présentiel · 70 heures + 7 heures d'examen (11 jours)

DURÉE
70 heures + 7 heures d'examen (11 jours)
De 8H30 à 12H00 ou de 13H00 à 16H30

LIEU
Au CFSI Formations selon le planning publié sur cfsi-formations.fr

DÉLAI D'ACCÈS
Prendre contact avec le service commercial du CFSI Formations.

VALIDATION
Diplôme SSIAP 2 à recycler tous les 3 ans · Certificat de réalisation

Objectifs

- Permettre d'occuper un poste de chef d'équipe qualifié au sein d'un service sécurité incendie d'un Établissement Recevant du Public ou d'un Immeuble de Grande Hauteur. Il s'agit d'un diplôme d'État réglementé par le ministère de l'Intérieur

POUR QUI ?

Personne amenée à travailler comme chef de poste dans un ERP ou un IGH

Toute situation de handicap sera étudiée avec le Référent Handicap du Centre.

PRÉREQUIS

- Être titulaire de la qualification SSIAP1
- Être titulaire d'un diplôme de secouriste de moins de 2 ans.
- Avoir exercer la fonction d'agent de sécurité SSIAP1 pendant 1607 Heures sur 24 mois
- Certificat médical de moins de 3 mois.

Le programme

1re partie : Rôle et missions du chef d'équipe

- Gestion de l'équipe de sécurité

Pratique : Organisation d'un planning et détecter les signes avant-coureurs d'un conflit

- Management de l'équipe de sécurité

- Organisation d'une séance de formation

Pratique : Elaboration de fiches pédagogiques sur la réglementation ERP et IGH

- Gestion des conflits

Pratique : Exercice pratique de traitement d'un conflit

- Evaluation de l'équipe

Pratique : Classement des documents et élaboration de fiches de contrôle de connaissances

- Information de la hiérarchie

Pratique : Exercice d'application de compte rendu écrit, oral et rédaction d'un rapport

- Application des consignes de sécurité

Pratique : Mise en situation par différentes consignes

- Gestions des incidents techniques

Pratique : Exercices simples de gestion d'incident

- Délivrance du permis de feu

Pratique : Rédaction de 2 ou 3 permis de feu

2e partie : Manipulation des Systèmes de Sécurité incendie

- Système de détection incendie

Pratique : Repérage des zones et des boucles, acquittement, réarmement et mise hors service

- Système de mise en sécurité incendie

Pratique : Interpréter l'état des voyants, interpréter la couleur des voyants, utilisation d'une USMC, réarmer un DAS

- Installations fixes d'extinction automatique

3e partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie

- Règlementation du code du travail

Pratique : Exercice d'application : scénario de danger imminent

- Les commissions de sécurité et d'accessibilité

Pratique : Exercice d'application : répondre oralement aux questions des agents de sécurité et le rôle des commissions de sécurité

4e partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise

- Gestion du poste central de sécurité

Pratique : Exercices pratiques de mise en situation, exercices d'application en ERP et en IGH avec superposition et enchainement d'actions

- Conseils techniques aux services de secours

Pratique : mise en application par des exercices pratiques

À noter : Les stagiaires doivent impérativement se munir d'une tenue vestimentaire non synthétique adaptée aux exercices pratiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active et participative qui alterne apports théoriques ciblés et mises en situation pratiques sur le terrain.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen final organisé sous couvert du Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours conformément à l'article 9 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010.

Épreuve écrite QCM + épreuve pratique + épreuve orale

MOYENS TECHNIQUES

Salle équipée de matériel multimédia-plateau technique (1 200 m²), extincteurs divers, RIA, EPI

Tout le matériel obligatoire conforme à l'arrêté du

2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH https://www.legifrance.gouv.fr

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur titulaire de la « carte pro formateur » délivrée par le CNAPS, diplômé SSIAP 2 et/ou SSIAP 3 et titulaire du certificat de formateur SST (INRS).

Formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques ainsi que d'une solide expérience terrain en sécurité pour transmettre ses connaissances et savoir-faire

RÉFÉRENCES DE LA CERTIFICATION

Débouchés : Fiches France Compétences.
RS 5642